



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 5998

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des infirmières et masseurs-kinésithérapeutes. Le manque d'infirmières se fait de plus en plus pressant malgré la prise de conscience des pouvoirs publics. Ce manque est plus important dans les zones à faible attractivité. L'augmentation du numerus clausus à 26 000 postes n'a pas réglé ce déficit, seulement 24 000 postes ayant été pourvus. C'est donc un problème d'attractivité de la profession qui est mis en cause. Parmi les freins, les quotas avec reversements auxquels sont soumis les infirmières libérales deviennent difficilement acceptables. On retrouve cet obstacle pour les masseurs-kinésithérapeutes qui ne comprennent pas que l'actuelle majorité ne modifie pas la politique du précédent gouvernement sur ce point. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si l'on peut laisser espérer aux infirmières et aux masseurs-kinésithérapeutes une modification réglementaire sur ce problème des quotas.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5998

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3966

Question retirée le : 10 mars 2003 (Retrait pour cause de question identique)